



CONSEIL SUPÉRIEUR  
DES PROGRAMMES

# Programmes de Français

Proposition du groupe d'élaboration  
des projets de programmes de français  
pilote par Patrick Dandrey et Paul Raucy

15 septembre 2018

# Sommaire

## PREAMBULE

4

## L'ETUDE DE LA LANGUE AU LYCEE

5

- I - Présentation générale 5
- II - Objets d'étude 6
- III - L'étude de la grammaire : mise en œuvre 9
- IV - Activités de langue et évaluation 10

## PROGRAMME DE FRANÇAIS DE LA CLASSE DE SECONDE GENERALE

13

- I - Présentation générale 13
- II - Contenus 16
- III - Remédiation, approfondissement, évaluation 21

## PROGRAMME DE FRANÇAIS DES CLASSES DE PREMIERE GENERALE ET DE PREMIERE TECHNOLOGIQUE

23

- I - Présentation générale 23
- II - Contenus 26
- III - Remédiation, approfondissement, évaluation 32

## ANNEXES

34

- I - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire écrite de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées 34
- II - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire orale de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées 36
- III - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire orale de contrôle, de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées 41
- IV - Proposition de descriptif 42
- V - Proposition de dossier personnel de l'élève 46
- IV - Proposition de fiche d'évaluation pour les oraux des épreuves anticipées de français 49



# PREAMBULE

Les programmes de français des classes de seconde, de première générale et de première technologique poursuivent des objectifs d’instruction et d’éducation répondant aux finalités de l’enseignement du français dans l’ensemble du cursus de formation des élèves : leur permettre de se constituer une culture personnelle, de construire et de renforcer leurs compétences fondamentales d’expression écrite et orale, de lecture et d’interprétation, dans une perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l’enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d’expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue, et par la pratique fréquente et régulière d’exercices variés, écrits et oraux ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d’apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir, et sur la société ;
- structurer cette culture en faisant droit à la sensibilité et à la créativité des élèves dans l’approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi en faisant toute sa place à l’histoire littéraire parmi les savoirs spécifiques de la discipline, afin de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l’appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d’analyse et d’interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l’esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l’écrit comme à l’oral ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d’information et de documentation.

Ces finalités sont en relation étroite les unes avec les autres. L’enseignement qui les vise suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures nombreuses et sur l’étude de textes majeurs de notre patrimoine. Les divers exercices et activités du cours de français contribuent à la mise en œuvre de cette progression.

L’acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières. Celles-ci permettent de prévoir l’accompagnement, le soutien ou l’approfondissement adaptés aux besoins des élèves.

Visant à transmettre la connaissance et l’amour de la langue et de la littérature, à construire une culture de la parole, de l’écriture et de la lecture qui est au cœur des humanités, soucieuse de favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des connaissances, qui suppose une véritable expérience des savoirs, la discipline

« français » contribue à l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation. Elle joue donc un rôle déterminant dans l'éducation de l'intelligence, mais aussi de l'imagination, de la sensibilité et du goût. Ouvrant aux élèves l'accès à ce trésor de l'esprit humain qu'est la littérature, elle participe également à former et enrichir, par l'expérience de la fiction et l'étude des œuvres et des textes, une culture des questions éthiques, ainsi qu'une véritable connaissance du monde et d'autrui.

Pour y parvenir, les programmes de français des classes de lycée ont pour ambition de donner à la discipline toute son ampleur et de marquer sa place au carrefour des arts et des humanités.

# L'ETUDE DE LA LANGUE AU LYCEE

## ■ I - Présentation générale

Si l'étude de la littérature constitue le cœur de l'enseignement du français au lycée, le travail sur la langue doit y retrouver une place fondamentale, comme c'est le cas au collège, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent à la fois l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'oral et à l'écrit. Le développement de cette maîtrise recouvre donc deux aspects complémentaires : l'amélioration des *compétences langagières*, dont résulte la qualité de la compréhension et de l'expression écrites et orales et l'acquisition de *connaissances linguistiques* permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire.

Les *compétences langagières* correspondent aux aptitudes d'expression et de compréhension écrites et orales acquises depuis l'enfance, et développées par un travail régulier à l'école puis au collège. Ce travail de perfectionnement permet à l'élève d'enrichir son lexique, de saisir sa pensée par le mot le plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un auteur, d'en proposer une reformulation, d'appréhender et manipuler intuitivement la structure syntaxique d'une phrase, en somme de s'approprier la mécanique et les nuances de sa langue.

Les *connaissances linguistiques* sont des savoirs spécialisés, qui comportent notamment une description des classes grammaticales, des différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que des notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à une terminologie de spécialité (*métaphore, adjectif, subordination, focalisation, assonance...*) dont elles proposent des descriptions et des définitions. On les convoque et on les emploie pour décrire la langue et le fonctionnement des discours.

Les compétences langagières et les connaissances linguistiques sont complémentaires ; elles se nourrissent et s'éclairent mutuellement : une connaissance fine des principes de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison rend l'expression plus sûre et, inversement, la possession d'un vaste vocabulaire ou l'aisance à bâtir des phrases sont renforcées par le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours.

En dépit de cette étroite imbrication, il faut concevoir le travail de l'expression écrite et orale comme une activité à part entière, distincte de la leçon de grammaire. Cette activité doit s'affranchir, dans un premier temps, du recours systématique au métalangage grammatical : sous la loupe de la grammaire, les phrases et les textes deviennent souvent des objets inertes, extérieurs à soi. Il apparaît donc essentiel d'identifier pour le travail d'expression des visées communicationnelles claires et accessibles. Cela se traduit, par exemple, dans le fait d'intituler une activité d'expression « Nuancer un propos » plutôt que « La modalisation ». Ainsi guidé par des objectifs concrets plutôt que par une terminologie dont la maîtrise est parfois fragile, le travail aboutit plus certainement à une amélioration des compétences langagières et à une meilleure conscience de la langue.

## ■ II - Objets d'étude

### ■ Grammaire

Les apprentissages du collège attendent bien sûr d'être confortés et renforcés tout au long des années de seconde et de première. Parallèlement, plutôt qu'introduire des notions nouvelles, il s'agit au lycée d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives sur certains points, ou par l'approfondissement de certaines questions. La description linguistique pouvant opérer sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique...), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte...), on aborde ainsi progressivement la complexité du langage. Plus largement, il s'agit, depuis l'école jusqu'au lycée, de créer ou de renforcer, pour chaque élève, une exigence linguistique et un sentiment de la langue, de cultiver cette précieuse familiarité avec elle qui ouvre aussi à une meilleure connaissance de soi-même.

Ce surcroît d'attention porte au lycée sur les points suivants :

- ***Les accords dans le Groupe Sujet et le Groupe Verbal (classe de 2<sup>nde</sup>)***  
Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les phénomènes d'accord abordés depuis le cycle 2. Elle offre en outre l'occasion de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.
- ***Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (classe de 2<sup>nde</sup>)***

Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique ; parvenus au lycée, les élèves doivent donc être à même d'identifier une forme verbale et on peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits ou dans la modalisation du propos.

– ***Les relations au sein de la phrase complexe (classe de 2nde)***

L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : la description systématique des rapports inter-propositionnels (juxtaposition, coordination, subordination) qui a été menée au collège s'enrichit d'une description *sémantique* de ces rapports permettant de rendre compte avec plus de précision de l'interprétation des textes.

– ***La syntaxe des relatives (classe de 2nde)***

Puisqu'il est essentiel d'arrimer tout travail grammatical à l'éclairage du *sens*, on s'attache à revoir les subordonnées dans leur détail, d'un point de vue syntaxique bien sûr (syntaxes interne et externe), mais en veillant aussi à articuler cette description à la compréhension et à l'expression. On peut insister sur le cas des subordonnées relatives, qui constituent un point d'une grande complexité syntaxique. On travaille en priorité sur la compréhension de la structure interne des relatives (notamment celles qui sont introduites par *dont, auquel, duquel*, etc.), en insistant par exemple sur ce qui les distingue des conjonctives.

– ***Les subordonnées circonstancielles (classe de 1ère)***

Le professeur présente aux élèves les subordonnées circonstancielles de cause, de conséquence, de but, d'hypothèse et de concession, ainsi que les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont en effet essentielles au travail sur l'argumentation, en lecture comme dans les activités d'expression. Pour les besoins du travail de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

– ***L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de 1ère)***

L'ouverture de perspectives pragmatiques, avec la prise en compte des actes de langage couplés aux types de phrases, offre l'occasion d'approfondir la syntaxe de l'interrogation. On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au registre (plutôt que *niveau*) de langue, mais on vise à éclairer surtout les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives enchâssées (ou indirectes) - qui posent souvent problème dans les productions écrites et orales. On peut enfin traiter plus précisément la

syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif, notamment). Des prolongements ponctuels vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles.

– ***De la morphologie à la pragmatique : expression de la négation (classe de 1ère)***

Cette question envisage la négation dans une perspective d’abord morphologique, puis syntaxique ; elle recouvre l’étude de la phrase négative, de la préfixation et de l’opposition lexicale (antonymie), et permet donc de travailler sur des unités de niveau différent et s’ouvre naturellement à l’expression écrite et orale. À l’échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.).

– ***Lexique (classes de 2nde et 1ère)***

Des activités seront régulièrement consacrées au renforcement des ressources trop souvent négligées du lexique. Si le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hypéronymie...) peut guider ou éclairer ponctuellement l’exploration du lexique, celle-ci doit aussi se déployer au gré des rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d’exercices mécaniques, afin de mettre au jour les accointances discrètes ou les voisinages féconds entre les mots.

■ **Expression écrite et orale**

Sans constituer à proprement parler des objets d’étude à traiter dans un temps qui leur soit dédié, les éléments présentés ci-dessous sont à considérer comme des axes autour desquels peuvent s’organiser tout au long de l’année les activités des élèves.

Il peut s’agir tout d’abord de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits :

- L’expression de l’hypothèse et de la condition ;
- L’expression de la cause, de la conséquence et du but ;
- L’expression de la comparaison ;
- L’expression de l’opposition et de la concession

Pour chacun de ces axes, en fonction des productions écrites et orales préparées en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu’ils peuvent s’approprier au moyen de courts exercices de production ou de reformulation (voir *infra*).

Il peut s’agir également de *compétences communicationnelles* plus générales, qui mettent en jeu tant le lexique que la syntaxe ou la structuration du texte :

- Adapter son expression aux différentes situations de communication ;
- Organiser le développement logique d'un propos ;
- Reformuler et synthétiser un propos ;
- Discuter et réfuter une opinion ;
- Exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques (grammaire) et celui des compétences langagières (expression) étant complémentaires, il est judicieux de consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils auront acquis au cours des activités d'expression écrite et orale. Par exemple, une attention portée aux subordonnées trouverait sa place au terme d'un travail sur les relations logiques, ou bien une observation des formes de reprise, notamment pronominales, conclurait utilement un travail sur l'organisation du paragraphe et du texte.

### ■ III - L'étude de la grammaire : mise en œuvre

#### ■ La leçon de grammaire

Le professeur peut consacrer une séance à présenter dans le détail un point de grammaire accompagné d'exercices favorisant l'appropriation. La leçon de grammaire autonome est une modalité appropriée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude signalés plus haut, notamment pour les questions de syntaxe.

Il est toutefois essentiel de combiner la présentation théorique des questions de grammaire avec des *exercices structuraux* de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement, suppression, adjonction, pronominalisation, passivation) qui permettent d'améliorer les compétences langagières, l'objectif n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais des locuteurs possédant un solide *sentiment de la langue*.

En tout état de cause, le métalangage introduit en classe doit se conformer et se limiter aux éléments présentés dans la *Terminologie grammaticale* publiée par la DGESCO.

#### ■ L'observation grammaticale ponctuelle

Le professeur peut aussi consacrer entre cinq et dix minutes d'une séance à un *moment de grammaire*, selon des modalités proches de la question de grammaire posée à l'oral des épreuves anticipées du baccalauréat. Il propose ainsi à ses élèves d'analyser un court énoncé tiré d'un texte à l'étude, avec l'objectif d'identifier une classe de mots, une fonction syntaxique, une structure de phrase ou une relation lexicale. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances acquises au collège ou plus récemment au lycée. Ce *moment de grammaire* permet en outre de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

## ■ L'accompagnement personnalisé

Selon les situations, et à juste titre, le dispositif d'accompagnement personnalisé est souvent dédié, en grande partie, au travail d'expression écrite et orale. Il peut offrir un temps de remédiation à des élèves qui rencontrent des difficultés en langue se traduisant par des défaillances constatées par l'enseignant à l'occasion des travaux et activités écrites et orales.

## ■ IV - Activités de langue et évaluation

### ■ Activités de grammaire

L'épreuve orale anticipée du baccalauréat comporte désormais une courte question de grammaire. Le professeur peut y préparer ses élèves par des questions ponctuelles mais régulières portant sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, des nature et fonction des constituants, analyse logique de phrases). Cependant, l'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression, le professeur propose des activités de manipulation qui encouragent un regard réflexif des élèves sur la langue tout en sollicitant leurs compétences langagières. On peut envisager par exemple :

- *Syntaxe de la négation et de l'interrogation* : transformation de phrases, textes à trous, reformulation, etc.
- *Syntaxe des relatives* : transformation de phrases (relativisation), commutation avec d'autres types d'expansions, etc.
- *Subordonnées circonstancielles* : paraphrase, commutation avec des structures sémantiquement équivalentes (GP, GN...), etc.
- *Outils de cohésion textuelle* : repérage de ces outils dans un texte, textes à trous, commutation avec des expressions synonymes, etc.

### ■ Activités d'expression orale et écrite

Les exercices liés aux épreuves anticipées de français appellent naturellement un entraînement méthodique et régulier. Mais au-delà, en fonction de besoins communicationnels précis, et prenant en compte les besoins de ses élèves, le professeur définit et met en œuvre dans sa classe les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles.

- Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe ou introduit pour l'occasion, il peut mettre en évidence un certain nombre d'occurrences exprimant telle relation logique particulière qu'il incombe aux élèves d'identifier. Il dresse ensuite avec la classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant ou soutenant la même relation, et

propose un certain nombre d'exercices de complexité croissante : phrases à compléter, phrases à composer à partir de consignes, puis rédaction de paragraphes argumentatifs.

- D'autres exemples sont décrits plus bas (cf. Évaluation).

Le principe qui sous-tend le travail de l'expression écrite et orale est qu'il est primordial de munir les élèves d'*outils langagiers* leur permettant de bâtir des énoncés, des discours, des phrases, des paragraphes, et des textes. La seule pratique de la production écrite de textes, même strictement guidée, ne suffit pas à accroître les compétences d'expression de tous les lycéens, ni à combler les lacunes lexicales et syntaxiques dont pourraient souffrir les plus fragiles.

## ■ Évaluation

Les *compétences langagières* (orthographe, expression écrite et orale) sont généralement évaluées au lycée dans une prise en compte globale et indifférenciée lors des travaux de production écrite (commentaire de texte, dissertation...) ; on ne fait alors qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble. Si ce type d'évaluation peut correspondre aux visées sommatives d'un bilan ou d'un examen, il ne permet pas de construire des stratégies didactiques capables d'accompagner et de mesurer le progrès des élèves au cours de leur apprentissage.

Par ailleurs, une activité strictement systématique (repérage, étiquetage et application) réglée sur une feuille de route balisant d'emblée l'ensemble de la séance ne garantit nullement la meilleure adhésion des élèves. À l'inverse, le fait de réactiver par digression et donc à contretemps certaines notions connexes ou certains tours mnémotechniques (par ailleurs utiles) peut introduire de la complexité plutôt que de la clarté. Il est donc essentiel d'examiner scrupuleusement et régulièrement les effets et les limites d'un enseignement dont les formes et les modalités doivent pouvoir concilier la nécessité de répétitions visant à l'automatisation et la motivation par le plaisir de comprendre et de progresser dans la maîtrise de l'expression.

En mettant en œuvre les activités de grammaire ou d'expression orale et écrite définies plus haut, le professeur de lycée prend donc soin de concevoir des exercices *calibrés* en fonction d'objectifs précis.

- Par exemple, lorsqu'est ciblée la syntaxe de la négation et de l'interrogation, on peut associer aux exercices préconisés (reformulation ; transformation ; invention sous contraintes etc.) une série d'interventions individuelles ou collectives, soigneusement distribuées, propices à une restitution raisonnée (discours interprétés, saynètes jouées) et dont certaines, annoncées clairement, offrent une occasion d'évaluer finement l'évolution des élèves concernés.

- Selon le même principe, en prolongement par exemple d'un travail d'observation sur l'expression de l'opposition et de la concession, on peut organiser quelques confrontations, oralement ou par écrit, soigneusement préparées, pour connaître le degré de maîtrise des outils et procédés fondamentaux. Nettement affiché et soigneusement explicité, l'objectif de l'exercice est moins d'avoir raison que de mobiliser les ressources envisagées en classe.
- Enfin, si la classe a mené un travail méthodique de grammaire sur les propositions relatives, on peut mettre en place une évaluation ponctuelle classique, où l'élève doit montrer par écrit qu'il est capable d'opérer telle commutation avec d'autres types d'expansion ; il est également possible d'articuler deux objectifs (connaître les combinaisons de la relative et exprimer voire nuancer une opinion) en l'invitant à émettre et justifier un jugement personnel sur l'efficacité de différentes expansions de natures différentes mais de sens équivalent, au sein d'un corpus d'énoncés.

La maîtrise de l'orthographe reste bien sûr une préoccupation pour chaque professeur qui enseigne au lycée : la connaissance et le respect des différents codes qui règlent une communication claire et précise, partagés par tous, constituent bien l'une des missions fondamentales de l'enseignement scolaire. Aussi les objets d'étude et champs d'observation qui sont recensés plus haut offriront-ils naturellement l'occasion d'utiles rappels et d'approfondissements nécessaires dans ce domaine aussi.

D'une manière plus générale, il faut rappeler qu'il n'y a rien d'excessif dans le fait d'attendre de lycéens une connaissance correcte de la syntaxe de la phrase, des stratégies courantes de communication, et des nuances du lexique. C'est pourquoi, soucieux d'appliquer à sa pratique un questionnement vigilant et de soumettre la progression de son enseignement à une mesure fine de ses effets, le professeur mise sur des dispositifs d'évaluation *sur mesure*, modestes mais fréquents, concentrés sur des points qu'il aura pris soin d'annoncer et de partager clairement, et propres à vérifier l'efficacité de ses leçons.

Dans l'ensemble des travaux écrits demandés aux élèves, il est légitime qu'une attention spécifique soit portée à la correction de la langue et que celle-ci soit prise en compte dans l'évaluation. On peut considérer qu'un quart des points doit être attribué à cette composante des exercices, le professeur mesurant son degré d'exigence en fonction de son enseignement et des acquis des élèves.

# PROGRAMME DE FRANÇAIS DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE

## ■ I - Présentation générale

### ■ Objectifs

L'enseignement du français en classe de seconde obéit à des finalités qui tiennent à la nature même de ses objets principaux et à leur liaison consubstantielle : la langue et la littérature. Il est de ce fait en relation étroite avec les autres enseignements linguistiques, artistiques et culturels. S'appuyant sur les acquis du cycle 4, il vise à rendre plus nette la conscience linguistique des élèves et plus solide leur connaissance de la langue, pour leur permettre d'avoir une compréhension plus fine de ce qu'ils lisent et de s'exprimer avec aisance, à l'écrit et à l'oral, de manière juste et rigoureuse. Il se donne également pour objectif de construire une culture littéraire nettement structurée et d'en favoriser l'appropriation par les élèves : en ce sens, l'enseignement de la discipline suppose que soit favorisée une pratique intensive de toutes les formes, scolaires et personnelles, de la lecture littéraire. Il permet la structuration de cette culture en apportant aux élèves une connaissance des formes et des genres, replacés dans leur contexte historique, culturel et artistique. Les principaux objectifs du cours de français au lycée sont donc de faire réfléchir, lire, écrire et parler les élèves. L'acquisition d'un sens précis de la langue et l'aisance d'expression qui en résulte, ainsi que la construction d'une culture littéraire partagée et assimilée personnellement par chaque élève dépendent de l'interaction des modalités diverses de ces quatre activités fondamentales.

Pour y atteindre, les professeurs travaillent sur les objets d'étude en proposant aux élèves la lecture d'œuvres intégrales (ou de sections substantielles et cohérentes d'œuvres intégrales), auxquelles sont associés des parcours d'histoire littéraire, qui prennent la forme de groupements organisés de façon chronologique.

À ces œuvres et parcours, s'ajoutent :

- des prolongements artistiques et culturels, faisant dialoguer textes littéraires, œuvres relevant des autres arts et éclairages critiques et documentaires ;
- des groupements de textes complémentaires, correspondant à des questions littéraires posées par les œuvres et parcours au programme, et qui gagnent à être approfondies par l'analyse d'extraits d'autres œuvres, à quelque époque qu'elles appartiennent.

## ■ Langue

Le travail sur la maîtrise de la langue et de l'expression a en seconde un caractère fréquent et régulier. Il a pour objectif de stabiliser et d'approfondir les connaissances acquises au collège, mais aussi de mettre ces connaissances au service de la compréhension des textes et de l'amélioration des capacités d'expression des élèves. Il a toute sa place dans les activités conduites en classe, en lien avec l'étude des textes et les exercices écrits et oraux, mais aussi en préparation, en remédiation ou en approfondissement.

## ■ Littérature

### – *Contenus obligatoires*

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la classe de seconde, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur au cours de l'année. À l'intérieur de ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, fondées, selon les objets d'étude, sur un parcours chronologique autour d'une question littéraire ou sur la lecture intégrale d'une œuvre présentée dans son contexte historique, artistique et culturel.

- L'étude de quatre parcours d'histoire littéraire et de quatre œuvres intégrales par an est obligatoire.
- La lecture cursive est constamment encouragée par le professeur et trois œuvres au moins, distinctes de celles qui sont étudiées en cours, doivent être lues par l'élève et faire l'objet d'une restitution dans un carnet personnel qu'il est invité à tenir tout au long de l'année (voir *infra*).

Le professeur veille à présenter, dans les parcours mais aussi par le choix des œuvres intégrales ou cursives, un tableau varié de la littérature française et francophone. Il propose, en particulier pour les lectures cursives, des ouvertures vers les littératures étrangères, du passé lointain - en particulier les textes fondateurs de l'Antiquité - jusqu'à la période moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité.

Pour éclairer la lecture des œuvres et des textes littéraires composant les parcours par leur mise en relation avec les autres arts et pour développer chez les élèves des connaissances d'ordre esthétique et des compétences d'analyse de l'image, le professeur a soin de proposer des prolongements artistiques et culturels.

Il propose par ailleurs, en alternance avec ces prolongements, des groupements de textes complémentaires permettant, par une analyse comparée, d'enrichir et de préciser l'interprétation des œuvres ou des textes composant les parcours.

- Sur l'ensemble de l'année, deux prolongements artistiques et culturels et deux groupements de textes complémentaires sont obligatoires, le

professeur appréciant la pertinence et l'intérêt de leur distribution entre les quatre objets d'étude.

### - Exercices

L'année de seconde en français permet une première approche des exercices écrits et oraux spécifiques des épreuves anticipées du baccalauréat de fin de première. Cette initiation est à construire de manière progressive : le professeur propose à cette fin des exercices adaptés à chaque séquence.

Ces exercices sont les suivants :

- À l'oral, pour la voie générale et la voie technologique :
  - l'explication linéaire, qui suit le mouvement du texte et en fonde l'interprétation sur une analyse précise des principaux effets de sens ;
  - l'entretien, qui prend appui sur la présentation d'un dossier proposé par l'élève et réunissant, sur un objet d'étude, un approfondissement documentaire, un prolongement artistique et culturel, la référence d'une lecture cursive et un écrit d'appropriation (voir *infra*).

Afin de se préparer au travail d'élaboration du dossier qu'il devra présenter à l'épreuve orale de fin de première, l'élève tient, tout au long de l'année, un carnet personnel de lectures et de formation culturelle (papier ou numérique), où il garde la trace de sa rencontre avec les œuvres, et des événements liés à son parcours de formation culturelle (spectacles, visites de musées, rencontres avec des écrivains ou des artistes, concerts...). Ce carnet ménage à l'élève un espace d'expression personnelle maîtrisée, à l'intersection entre l'univers scolaire et sa propre vie intellectuelle et culturelle : il y témoigne de ses expériences de lecture et des questions et appréciations que suscitent les œuvres littéraires et artistiques. Visé par le professeur qui veille à ce qu'il soit régulièrement tenu, il invite l'élève à développer un rapport singulier aux œuvres, et à rendre compte de manière personnelle - critique, analytique ou créative - de l'appropriation de ses lectures. Il lui permet également de réunir les écrits d'appropriation, que le professeur veille faire pratiquer le plus régulièrement possible, et qui concernent ses lectures cursives et ses lectures personnelles, mais aussi les œuvres et textes étudiés en classe, dont ils facilitent la compréhension approfondie.

Ces écrits d'appropriation peuvent prendre des formes variées : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité...) ; élaboration d'un essai sur l'expérience éthique et/ou esthétique tirée de la lecture ; rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario...

- *À l'écrit, pour la voie générale :*
  - le commentaire de texte, qui suppose une organisation des remarques selon deux ou trois perspectives de lecture pertinentes, lesquelles ne sont pas nécessairement thématiques, et un développement composé de l'interprétation ;
  - la dissertation, qui porte sur une œuvre étudiée pendant l'année et sur le parcours d'histoire littéraire associé au sein duquel elle s'inscrit. En seconde, l'exercice porte sur l'œuvre, dont d'étude est éclairée par un groupement de textes complémentaires ou par un prolongement artistique et culturel.
  
- *À l'écrit, pour la voie technologique :*
  - le commentaire de texte
  - la contraction suivie d'un essai : la contraction porte sur un texte argumentatif qu'il s'agit de résumer et de reformuler de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement ; l'essai prend appui sur un corpus de textes d'idées pour répondre de manière construite et argumentée à une question sur le thème qui y est abordé.

## ■ II - Contenus

### ■ Langue

Voir, à la suite du préambule, la partie intitulée « L'étude de la langue au lycée », commune aux programmes de seconde et de première.

### ■ Les objets d'étude

La classe de seconde vise à construire une approche raisonnée des formes, des genres et une connaissance générale des grandes périodes de l'histoire littéraire, de manière à permettre en première un approfondissement par l'étude des œuvres et parcours d'histoire littéraire associés, arrêtés par le programme national. Le programme de seconde définit ainsi, pour chaque genre, des périodes larges. La priorité est donnée en seconde aux parcours historiques dans la construction des séquences sur la poésie et sur la littérature d'idées et la presse. Pour le théâtre et le récit, le professeur veillera également à choisir des lectures intégrales et cursives de siècles différents, de manière à proposer un travail de mise en perspective diachronique sur ces deux genres.

#### – *La poésie du Moyen Âge au XVIIIe siècle*

Au collège, les élèves ont pu lire et étudier des textes poétiques dans le cadre de thèmes définissant des enjeux de formation littéraire et personnelle, et se familiariser avec l'usage spécifique que la poésie fait de la langue. En seconde, tout

en poursuivant l'exposition des élèves aux forces d'émotion du poème, on s'attache aussi à contextualiser la lecture de la poésie, en donnant aux élèves des repères sur son histoire, ses continuités, ses évolutions et ses ruptures, du Moyen Âge au XVIIIe siècle.

Les parcours construits par le professeur ménagent une large place à la découverte des mouvements esthétiques, artistiques et culturels avec lesquels la poésie entre en résonance.

### *Corpus*

- Un parcours chronologique autour d'un thème poétique, du Moyen Âge au XVIIe siècle.
- Un parcours autour de l'histoire d'une forme poétique (sonnet, ode, ballade...) ou d'une tonalité dominante (épique, pathétique, élégiaque, satirique...).
- Au choix du professeur :
  - Un prolongement artistique et culturel au moins, par exemple autour des mouvements de la fin'amor, de l'humanisme, de la Pléiade, de la préciosité, du classicisme...
  - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation des textes étudiés dans le cadre des parcours.
- La lecture cursive d'au moins un recueil, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La lecture expressive, associée notamment au travail de mémorisation, en portant une attention particulière à la restitution des valeurs rythmiques et sonores du vers.
- L'explication linéaire.
- L'exposé sur un mouvement littéraire et/ou sur un poète.
- Le commentaire de texte.
- L'écrit d'appropriation (association d'une image au texte et justification de cette illustration ; rédaction de textes poétiques sur le thème du parcours, ou dans la forme ou la tonalité étudiée ; rédaction d'une appréciation personnelle justifiant la préférence de l'élève dans un choix de textes ; composition d'une brève anthologie complémentaire...).

### *Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire*

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude de la poésie dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts du son, des arts visuels et des arts de l'espace.

Il peut par exemple proposer l'écoute de pièces musicales contemporaines des poèmes étudiés, l'étude de tableaux des maîtres de la peinture de la Renaissance, de sculptures baroques, de l'architecture des châteaux et des jardins, etc.

Il peut, dans mesure du possible, établir des liens avec les programmes des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

#### *– La littérature d'idées et la presse du XIXe siècle au XXIe siècle*

Au collège, les élèves ont reçu une éducation aux médias et à l'information généraliste, centrée sur les usages contemporains. L'objectif est d'approfondir cette culture en leur ouvrant une perspective littéraire et historique sur les caractéristiques de la littérature d'idées et sur le développement des médias de masse.

Il s'agit de poursuivre le travail de formation du jugement et de l'esprit critique. L'analyse et l'interprétation des textes et documents amènent les élèves à dégager la visée d'une argumentation, à en déterminer les présupposés et à l'inscrire dans un courant de pensée plus large, qui l'étaye et lui donne sens.

Les parcours construits par le professeur ménagent une large place à la découverte de l'histoire des idées, telle qu'elle se dessine dans les grandes controverses éthiques ou esthétiques. Ils prennent en compte l'influence qu'ont dans les débats publics les moyens techniques modernes de communication de masse, du XIXe siècle à nos jours. Ils peuvent en seconde s'appuyer sur des textes et documents appartenant à des formes et genres divers : chanson ou poème à visée argumentative, récit, roman, discours, article, essai, plaidoirie, etc.).

#### *Corpus*

- Un parcours chronologique autour d'un débat d'idées, du XIXe au XXIe, au choix du professeur, par exemple sur les questions éthiques, sociales ou sur les questions esthétiques liées à la modernité (batailles et procès littéraires, histoire de la réception d'une œuvre artistique, etc.).
- Un parcours autour de l'histoire de l'écrit et de l'évolution de ses supports, en particulier pour la presse et les médias numériques.
- Au choix du professeur :
  - un prolongement artistique et culturel, sur les liens entre la littérature et le journalisme.
  - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation des textes étudiés dans le cadre des parcours.
- La lecture cursive d'articles, de discours ou d'essais, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La contraction de texte.

- La rédaction d'écrits argumentatifs de diverses formes.
- L'essai.
- Le débat, qui suppose une préparation et une modération des échanges, ainsi qu'une répartition des rôles et peut faire l'objet d'un compte rendu écrit.
- Le discours épideictique, judiciaire ou délibératif.
- L'écrit d'appropriation (compte rendu ou analyse d'un ou de plusieurs articles, rédaction d'un article de presse sur l'un des thèmes abordés en classe, rédaction parallèle d'un article de presse sur un fait divers et d'une nouvelle prenant appui sur le même fait-divers, rédaction d'une réponse argumentée à un avis, écriture d'intervention pour modifier la thèse d'un article d'opinion, invention de slogans ou de formules persuasives...).

### *Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire*

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude de la littérature d'idées et d'engagement et de la presse dans l'actualité éditoriale, littéraire et artistique, et notamment dans la critique journalistique sous toutes ses formes (journaux, hebdomadaires, presse spécialisée, sur support imprimé ou numérique, etc.).

Il peut également proposer l'analyse de peintures réalistes ou naturalistes, de photographies de presse, d'affiches, de caricatures, de films documentaires ou de fiction, de pièces ou recueils poétiques engagés, etc.

Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'enseignement moral et civique et avec ceux de l'éducation aux médias et à l'information et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions locales administratives ou juridiques, les médias locaux et/ou numériques, particulièrement durant les événements récurrents comme la Semaine de la Presse à l'école.

#### **- Le récit du XVIII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle**

Au collège, les élèves ont été sensibilisés à la variété des formes du récit. L'objectif en classe de seconde est d'approfondir cette approche en proposant des œuvres de la littérature française et francophone du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, inscrites dans une perspective historique et culturelle de l'évolution des formes narratives.

Les séquences sont ici à construire autour d'œuvres intégrales.

#### *Corpus*

- Deux œuvres intégrales de forme et de siècle différents : un roman et, par ailleurs, un recueil de nouvelles, ou un récit de voyage, un récit relevant de l'une des formes du biographique, un journal...
- Au choix du professeur :
  - un prolongement artistique et culturel, en lien avec le contexte d'écriture, l'esthétique ou le sujet des récits choisis en œuvres intégrales, avec leur adaptation ou leur réécriture.

- ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'une ou l'autre des œuvres étudiées.
- La lecture cursive d'au moins un récit d'une autre période, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- L'explication linéaire.
- L'exposé sur une question transversale au récit (personnages, lieux, temporalité, thèmes dominants ou valeurs en jeu...)
- La dissertation sur une des œuvres étudiées.
- Le commentaire de texte.
- L'écrit d'appropriation (écriture d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'une des œuvres étudiées ; résumé d'une partie du récit ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description...)

#### *Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire*

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude du récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts visuels. Il peut par exemple proposer des récits en image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; court et long-métrage, œuvre numérique multimodale, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes des enseignements artistiques et ceux d'histoire et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles locales (maisons d'écrivain, musées, cinémas, etc.). Il exploite les nombreuses ressources numériques existantes.

#### *– Le théâtre du XVIIe siècle au XXIe siècle*

Au collège les élèves ont lu des œuvres théâtrales, en particulier du XVIIe siècle, et ils ont appris à reconnaître les spécificités du genre. L'objectif de la classe de seconde est de poursuivre cette formation, de préciser et d'enrichir ces éléments de culture théâtrale, et d'approfondir l'analyse et l'interprétation des œuvres en les inscrivant dans le contexte de leur création et de leur réception, ainsi que dans l'histoire du genre. L'étude du théâtre suppose que soient prises en compte les questions de représentation et de mise en scène.

Les séquences sont ici à construire autour de l'étude d'œuvres intégrales.

#### *Corpus*

- Deux pièces de genre et de siècle différents.
- Au choix du professeur :

- un prolongement artistique et culturel, autour d'un genre, d'une esthétique, d'un lieu de représentation (théâtre, opéra, festival, etc.) ou de figures majeures de la vie théâtrale (comédiens, troupes, metteurs en scène, etc.).
- ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'une ou l'autre des œuvres étudiées.
- La lecture cursive d'au moins une pièce d'une autre période, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La lecture expressive, en s'attachant plus particulièrement à l'expression des intentions, au rythme et à l'enchaînement des répliques.
- L'explication linéaire.
- Le commentaire de texte.
- La dissertation sur une des œuvres étudiées.
- L'écrit d'appropriation (rédaction d'une note d'intention de mise en scène ; compte rendu d'une sortie au théâtre ; écriture d'invention ou d'intervention ; comparaison entre deux mises en scène d'une scène ou d'un acte, résumé d'un acte ; transposition narrative d'un acte, ou du dénouement ; comparaison entre deux pièces dont l'une est à la source de l'autre sur des sujets comme la construction de l'action, le système des personnages, la tonalité dominante, l'intention de sens...).
- Le jeu théâtral ou l'improvisation, comme levier pour améliorer les capacités d'expression et l'assurance des élèves en public.

#### *Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire*

Le théâtre s'inscrit parmi les arts du spectacle vivant. Le professeur peut, par exemple, proposer l'étude d'éléments constitutifs d'une mise en scène : direction d'acteurs, costumes, accessoires, décors, lumière, son, incrustations numériques, etc. Il favorise la rencontre avec les artistes et les structures culturelles de spectacles environnantes : lecture publique, concert, spectacles de danse, de cirque, opéra, performances, etc. Il tire profit de l'offre de captations de mises en scène mise à la disposition des classes.

### ■ III - Remédiation, approfondissement, évaluation

Une évaluation diagnostique de la classe, en début de seconde, doit aider à définir les prérequis non maîtrisés, qui devront être retravaillés en remédiation, par exemple lors de l'accompagnement personnalisé. Pour améliorer les compétences et les résultats des élèves en matière de culture littéraire et artistique et d'expression écrite et orale, le professeur ne saurait toutefois compter uniquement sur cet accompagnement spécifique. Le travail en séquences est l'occasion de travaux approfondis et variés, qui doivent permettre une approche vivante des

apprentissages, et le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa mise en œuvre pédagogique, à favoriser l'engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des outils numériques peut y contribuer, notamment pour ce qui est des écrits d'appropriation et du travail de la langue.

La diversification des exercices en fonction du niveau des élèves et leur adaptation aux difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer sont souhaitables pour permettre une individualisation du suivi de leurs progrès. Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les perspectives de progrès à envisager. Il offre par ailleurs la possibilité d'automatiser certaines tâches d'entraînement auxquelles les élèves peuvent se consacrer en dehors de la classe. Les ressources numériques sont ici nombreuses (banques d'exercices, traitements de textes, présentations assistées par ordinateur, enregistrements vocaux et vidéo...), et peuvent ainsi servir des objectifs de remédiation et d'approfondissement.

Tout au long de l'année, les évaluations, conçues en fonction des objectifs et des acquis pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de séquence. Le professeur propose au moins huit évaluations sommatives par an, sous la forme des exercices suivants : commentaire de texte, dissertation, contraction de texte suivie d'un essai.

# PROGRAMME DE FRANÇAIS DES CLASSES DE PREMIERE GENERALE ET DE PREMIERE TECHNOLOGIQUE

## ■ I - Présentation générale

### ■ Objectifs

Dans la continuité de la classe de seconde, l'enseignement du français en première a pour finalités d'élargir et d'approfondir chez les élèves la connaissance et le goût de la langue et de la littérature, de poursuivre la construction et l'appropriation personnelle d'une culture littéraire, ainsi que l'acquisition des capacités d'expression, d'analyse, d'interprétation et de réflexion qu'évaluent en fin de première les épreuves anticipées de français. Le travail mené en seconde selon deux perspectives complémentaires, sur des parcours associant un genre et une période d'une part, et sur des œuvres intégrales d'autre part, avait pour objectifs de faire lire des œuvres aux élèves et de structurer leur culture littéraire autour de repères génériques et historiques. Le programme de première réunit pour chaque objet d'étude ces deux orientations, afin de permettre une étude approfondie des œuvres et de l'inscrire dans une connaissance plus précise de leur contexte historique, littéraire et artistique.

Pour atteindre ces objectifs, les professeurs travaillent sur les objets d'étude en proposant aux élèves la lecture d'œuvres intégrales auxquelles sont associés des parcours d'histoire littéraire, qui prennent la forme de groupements organisés de façon chronologique.

À ces œuvres et parcours, définis par un programme limitatif s'ajoutent :

- des prolongements artistiques et culturels, faisant dialoguer textes littéraires, œuvres relevant des autres arts et éclairages critiques et documentaires ;
- des groupements de textes complémentaires, correspondant à des questions littéraires posées par les œuvres et parcours au programme, et qui gagnent à être approfondies par l'analyse d'extraits d'autres œuvres, à quelque époque qu'elles appartiennent.

### ■ Langue

Le travail visant à renforcer la connaissance et le sens de la langue pour améliorer la compréhension des textes et la qualité de l'expression écrite et orale des élèves se poursuit au cours de l'année de première. Il a toute sa place dans le travail de la classe, en lien avec l'étude des textes et les exercices écrits et oraux. Il se règle selon les besoins des élèves, dans la perspective des épreuves du baccalauréat, mais aussi des compétences qui seront attendues d'eux dans la suite de leurs études et de leur vie professionnelle et sociale.

## ■ Littérature

### – *Contenus obligatoires*

Le programme fixe quatre objets d'étude pour la classe de première, qui peuvent être traités dans l'ordre souhaité par le professeur. Dans ce cadre, celui-ci organise librement des séquences d'enseignement cohérentes, de manière à faire acquérir aux élèves une bonne maîtrise des œuvres et des parcours au programme. Le travail mené en classe vise à développer les capacités de lecture et d'expression des élèves, à enrichir et structurer leur culture littéraire et artistique. Le professeur s'attache notamment à rendre les élèves progressivement plus autonomes dans leurs démarches, qu'elles soient de recherche, d'interprétation, ou d'expression écrite et orale et d'appropriation, et capables de développer une réflexion personnelle sur les œuvres et les textes.

Chacun des quatre objets d'étude - la poésie, le récit, le théâtre et la littérature d'idées - associe une œuvre (ou une section substantielle et cohérente d'une œuvre) et un parcours permettant de la situer dans son contexte historique et générique. Le titre des œuvres ainsi que l'intitulé et la délimitation des parcours d'histoire littéraire associés sont définis par un programme limitatif renouvelé par quart tous les ans.

La structure des programmes de la voie générale et de la voie technologique est identique, les programmes limitatifs sont distincts et tiennent compte du volume horaire de la classe.

Le choix des textes composant les parcours d'histoire littéraire associés est à l'initiative du professeur, dans le cadre du programme en vigueur. Ces textes ne font pas tous obligatoirement l'objet d'une explication linéaire ; certains d'entre eux peuvent être étudiés selon une focale plus large.

- L'étude des quatre œuvres et des parcours d'histoire littéraire associés définis par le programme est obligatoire.
- La lecture cursive est constamment encouragée par le professeur et quatre œuvres au moins - une par objet d'étude, distinctes de celles qui figurent au programme, doivent être lues par l'élève et faire l'objet d'une restitution dans le carnet personnel qu'il est invité à tenir tout au long de l'année (voir *infra*).

Dans la mesure du possible, en fonction des œuvres et parcours au programme, le professeur veille à ménager, parmi les lectures proposées aux élèves, des ouvertures vers les littératures francophones et étrangères, depuis les textes fondateurs de l'Antiquité jusqu'aux grands textes de la littérature moderne et contemporaine, en s'appuyant sur des traductions de qualité.

Pour éclairer la lecture des œuvres et des textes composant les parcours par des ouvertures vers les autres arts et assurer ainsi une compréhension plus large des contextes et des enjeux esthétiques qui leur correspondent, le professeur a soin de proposer des prolongements artistiques et culturels.

Il propose par ailleurs, en alternance avec ces prolongements artistiques et culturels, des groupements de textes complémentaires permettant, par une analyse comparée, d'enrichir et de préciser l'interprétation des œuvres ou des textes composant les parcours.

- Sur l'ensemble de l'année, deux prolongements artistiques et culturels et deux groupements de textes complémentaires au moins sont obligatoires, le professeur appréciant la pertinence et l'intérêt de leur distribution entre les quatre objets d'étude.

#### - **Exercices**

L'orientation générale du travail en classe de première est liée à la préparation des élèves aux épreuves anticipées de français. L'entraînement aux exercices de l'écrit et de l'oral est donc déterminant, mais l'acquisition des compétences d'expression, d'analyse et d'interprétation, le développement d'une réflexion autonome et l'appropriation des connaissances que vise l'enseignement du français en première passent par la pratique d'exercices divers, qui ne se limitent pas à ceux figurant à l'examen.

Ces exercices sont les suivants :

- *À l'oral, pour la voie générale et la voie technologique :*
  - l'explication linéaire, qui suit le mouvement du texte et en fonde l'interprétation sur une analyse précise des principaux effets de sens ;
  - l'entretien, qui prend appui sur la présentation d'un dossier proposé par l'élève et réunissant, sur un objet d'étude, la référence d'une lecture cursive, un approfondissement documentaire, un prolongement artistique et culturel, et un écrit d'appropriation (voir *infra*)

Comme il l'a fait en classe de seconde, l'élève tient tout au long de l'année de première un carnet personnel de lectures et de formation culturelle, où il garde la trace de ses lectures cursives et des événements liés à son parcours de formation culturelle. Ce carnet ménage à l'élève un espace d'expression personnelle maîtrisée, à l'intersection entre l'univers scolaire et sa propre vie intellectuelle et culturelle personnelle : il y témoigne des expériences de lecture et des questions et

appréciations que suscitent les œuvres littéraires et artistiques. Visé par le professeur qui veille à ce qu'il soit régulièrement tenu, il permet à l'élève de réunir, pour chaque objet d'étude, les pièces du dossier personnel qui sera le support de la deuxième partie de son épreuve orale à l'examen et d'élaborer les éléments de sa réflexion sur la présentation qu'il aura à en faire. L'élève y recueille en particulier les écrits d'appropriation, que le professeur veille à faire pratiquer le plus régulièrement possible.

Ces écrits d'appropriation peuvent prendre des formes variées, en fonction des élèves et des objets d'étude : restitution des impressions de lecture (préparatoire ou postérieure aux commentaires) ; écriture d'invention (pastiches, réécritures, changements de cadre spatio-temporel, changements de point de vue, etc.) ; écriture d'intervention (changement d'un possible narratif, insertion d'éléments complémentaires dans le texte, etc.) ; association au texte, justifiée par l'élève, d'une œuvre iconographique, d'une séquence filmique ou vidéo ; construction de l'édition numérique enrichie d'un texte (notes, illustrations, images fixes ou animées, éléments d'interactivité...) ; élaboration d'un essai sur l'expérience éthique et/ou esthétique tirée de la lecture ; rédaction d'une note d'intention de mise en scène, d'un synopsis, d'un extrait de scénario...

- *À l'écrit, pour la voie générale :*
  - le commentaire de texte, qui suppose une organisation des remarques selon deux ou trois perspectives de lecture pertinentes, lesquelles ne sont pas nécessairement thématiques, et un développement composé de l'interprétation ;
  - la dissertation, qui porte sur une œuvre étudiée pendant l'année et sur le parcours d'histoire littéraire associé au sein duquel elle s'inscrit.
- *À l'écrit, pour la voie technologique :*
  - le commentaire de texte
  - la contraction suivie d'un essai : la contraction porte sur un texte argumentatif qu'il s'agit de résumer et de reformuler de manière précise, en en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement ; l'essai prend appui sur un corpus de textes d'idées pour répondre de manière construite et argumentée à une question sur le thème qui y est abordé.

## ■ II - Contenus

### ■ Langue

Voir, à la suite du préambule, la partie intitulée « L'étude de la langue au lycée », commune aux programmes de seconde et de première.

### ■ Les objets d'étude

Entre les bornes fixées pour chaque objet d'étude, le programme limitatif, renouvelé par quart tous les ans, arrête le choix d'une œuvre et d'un parcours d'histoire littéraire associé couvrant une période au sein de laquelle elle s'inscrit et correspondant à un contexte littéraire, esthétique et culturel. Les orientations de l'étude des œuvres et parcours associés ne sauraient donc être définies *a priori* et relèvent de la compétence des professeurs et de leur appréciation.

L'étude de l'œuvre et celle du parcours sont étroitement liées et doivent s'éclairer mutuellement : si l'interprétation d'une œuvre suppose en effet un travail d'analyse interne alternant l'explication linéaire de certains passages et des vues plus synthétiques et transversales, elle requiert également, pour que les élèves puissent comprendre à quels enjeux elle répond et ce qui fait son sens et sa valeur spécifique, que soient pris en compte, dans une étude externe, les principaux éléments du contexte à la fois historique, littéraire et artistique dans lequel elle s'est écrite.

### – *La poésie du XIXe siècle au XXIe siècle*

Le programme de la classe de première s'inscrit dans la continuité chronologique de celui de la classe de seconde. L'objectif est donc de faire comprendre aux élèves par quels changements de sensibilité et d'écriture se manifestent dans la poésie le développement du romantisme et les métamorphoses esthétiques qui lui ont succédé. Dans l'étude de l'œuvre inscrite au programme, le professeur veille à mettre en évidence la quête du sens qui s'y élabore dans l'usage spécifique que le poète fait de la langue, liant profondément ses diverses propriétés : sémantique, sonore, prosodique, visuelle. Il s'attache à étudier précisément les ressources et les effets de l'écriture et à éclairer la composition de l'œuvre. Le travail sur les textes composant le parcours d'histoire littéraire associé et les prolongements ou groupements complémentaires permet d'attirer l'attention des élèves sur la spécificité de l'œuvre, mais aussi sur les échos et les phénomènes d'intertextualité, de manière à construire au fil des lectures une connaissance des repères essentiels à la compréhension des mouvements esthétiques dans lesquels s'inscrit la poésie.

#### *Corpus*

- L'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associés fixés par le programme.
- Au choix du professeur :
  - Au moins un prolongement artistique et culturel
  - ou un groupement de textes complémentaires destinés, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée.
- La lecture cursive d'au moins un recueil appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie poétique, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La lecture expressive, associée notamment au travail de mémorisation, en portant une attention particulière à la restitution des valeurs rythmiques et sonores du vers.
- L'explication linéaire.
- L'exposé sur un mouvement littéraire et/ou sur un poète.
- Le commentaire de texte.
- La dissertation sur l'œuvre et le parcours associé.
- L'écrit d'appropriation (association d'une image au texte et justification de cette illustration ; écriture d'invention ou d'intervention ; rédaction d'une appréciation personnelle justifiant la préférence de l'élève dans un choix de textes ou dans l'œuvre étudiée ou lue en lecture cursive ; composition d'une brève anthologie personnelle et commentaire personnel sur les textes retenus...)

#### *Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire*

Le professeur trouvera aisément dans les arts de l'image, du son et de l'espace des prolongements possibles à l'étude de l'œuvre et du parcours d'histoire littéraire associé figurant au programme. Il peut, par exemple, proposer l'étude de tableaux contemporains des poètes étudiés, ou, prenant appui sur les écrits esthétiques des poètes, analyser en relation avec eux les œuvres picturales ou musicales dont ils traitent. L'existence de grands mouvements esthétiques touchant tous les arts permet, dans le cadre de la période fixée par le programme, de faire comprendre aux élèves les relations entre les arts et d'en mettre en évidence les spécificités. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et développer des études mobilisant les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

#### **– La littérature d'idées du XVI<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècle**

L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir une culture humaniste en faisant dialoguer textes anciens et textes contemporains, afin de donner aux interrogations qui sont les leurs une profondeur et une ampleur nouvelles. La littérature d'idées contribue à forger en eux une véritable mémoire culturelle et à développer leurs capacités de réflexion et leur esprit critique. Les textes d'idées sont étudiés dans leur développement logique et le mouvement de leur argumentation, et une attention particulière est portée aux nuances qu'ils peuvent receler. Le professeur s'attache à mettre en évidence les liens qui se nouent entre les idées, les formes et le contexte culturel, idéologique et social dans lequel elles naissent. Cette étude embrasse les champs culturels et de réflexion dont traitent les œuvres et textes étudiés, à la compréhension desquels ils sont nécessaires : littéraire, philosophique, politique, social, esthétique, éthique, scientifique, religieux...

**Corpus :**

- L'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme.
- Au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel
  - ou un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée.
- La lecture cursive d'au moins une œuvre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, ou d'une anthologie de textes relevant de la littérature d'idées, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- L'explication linéaire.
- La contraction de texte.
- L'essai.
- La dissertation sur l'œuvre et le parcours associé.
- Le commentaire.
- La rédaction d'écrits argumentatifs de diverses formes.
- Le débat, qui suppose une préparation et une modération des échanges, ainsi qu'une répartition des rôles et peut faire l'objet d'un compte rendu écrit.
- Le discours épideictique, judiciaire ou délibératif.
- L'écrit d'appropriation (compte rendu ou analyse d'un ou de plusieurs essais ou parties d'essais ; rédaction d'un article de presse sur l'un des thèmes abordés en classe ; rédaction parallèle de textes relevant de diverses formes d'argumentation ; rédaction d'une réponse argumentée à un avis, un écrit d'opinion, un texte pamphlétaire ; écriture d'intervention pour modifier la thèse d'un article d'opinion...)

### *Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire*

Le professeur peut trouver un complément à l'étude de la littérature d'idées dans un travail de mise en relation de ces textes avec des représentations relevant des arts visuels (peintures, sculptures, gravures, illustrations diverses), qu'elles soient contemporaines ou non, traitant, dans une perspective voisine ou tout à fait différente, de sujets apparentés à ceux qui font l'objet de l'œuvre et du parcours associé figurant au programme. La comparaison pouvant se faire entre une œuvre appartenant à la période au programme et des œuvres ou documents relevant d'autres périodes historiques permet de faire apparaître des partis pris différents, des évolutions, des constantes, en même temps qu'elle amène les élèves à réfléchir aux différences de traitement liées aux modes de représentation et spécificités des supports et des langages. Le professeur peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et

ceux d'enseignement moral et civique. Il favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes.

### - *Le récit du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle*

Le travail mené en seconde a permis aux élèves de découvrir deux œuvres narratives de formes différentes dans la période du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours et d'approfondir leur compréhension de ce qu'est une œuvre intégrale comme telle, dans sa cohérence. En première, le professeur s'attache à préciser et à approfondir l'étude interne de l'œuvre au programme, à en varier les modalités et à la situer dans l'histoire de la littérature et dans son contexte. Veillant à expliquer comment le récit exprime, selon une poétique spécifique, une vision du monde qui varie selon les époques et les auteurs et dépend d'un contexte littéraire, historique et culturel, il s'attache à la fois à l'étude de la représentation, à l'analyse de la narration, au système des personnages et aux valeurs qu'ils portent, ainsi qu'aux caractéristiques stylistiques de l'écriture et à la réception de l'œuvre.

#### *Corpus*

- L'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme.
- Au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel
  - ou un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée.
- La lecture cursive d'au moins un récit long appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La lecture oralisée d'extraits de formes différentes : récit, dialogue, description, commentaire du narrateur.
- L'explication linéaire.
- L'exposé sur une question transversale, sur une partie du récit, un personnage ou un groupe de personnages, la construction de l'intrigue...
- Le commentaire de texte.
- La dissertation sur l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé.
- L'écrit d'appropriation (écriture d'invention ou d'intervention à partir d'un extrait de l'œuvre étudiée ou d'un texte appartenant au parcours associé ; résumé d'une partie du récit ; rédaction d'une appréciation concernant la préférence de l'élève pour tel personnage ou tel épisode ; association d'une

image au texte et justification de l'illustration ; rédaction d'un portrait, ou d'une description...).

### *Pistes de prolongements artistiques et culturels, et de travail interdisciplinaire*

Le professeur trouve aisément un complément à l'étude du récit dans celle d'œuvres appartenant aux domaines des arts de l'image et dans les écrits multimodaux. Il peut par exemple proposer des récits en image (peinture mythologique ou historique ; illustration ; photographie, images de synthèse ; bande dessinée, roman graphique ; adaptation cinématographique, etc.). Il peut, dans la mesure du possible, établir des liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et favorise le travail interdisciplinaire, par exemple avec les professeurs documentalistes, ainsi que les partenariats avec les institutions culturelles locales (maisons d'écrivain, musées, cinémas, etc.). Il exploite les nombreuses ressources numériques existantes.

#### **– Le théâtre du XVII<sup>e</sup> siècle au XXI<sup>e</sup> siècle**

Dans le prolongement du travail effectué en seconde, le professeur s'attache à éclairer les spécificités et les contraintes de l'écriture théâtrale et à en caractériser les évolutions en lien avec les orientations des différentes esthétiques qui en ont marqué l'histoire et avec les conditions de représentation, les attentes des publics et les contextes de réception. Dans l'étude de l'œuvre, il prête une attention particulière aux questions de structure et à la progression de l'action, à l'écriture du dialogue et à la nature des tensions qu'il révèle, aux relations entre les personnages, à la dramaturgie et aux effets de représentation qu'implique le texte. Dans la mesure du possible, il prend appui sur la programmation théâtrale ou sur des captations et veille à étayer son étude par la comparaison de différentes mises en scène de la pièce au programme.

#### *Corpus*

- L'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé fixés par le programme.
- Au choix du professeur :
  - au moins un prolongement artistique et culturel
  - ou un groupement de textes complémentaires destiné, par un travail de lecture comparée, à enrichir et préciser l'interprétation de l'œuvre étudiée.
- La lecture cursive d'au moins une pièce de théâtre appartenant à un autre siècle que celui de l'œuvre au programme, à intégrer dans le carnet personnel de lectures et de formation culturelle de l'élève.

#### *Exercices d'expression orale et écrite recommandés*

- La lecture expressive de scènes ou d'extraits de scène, en s'attachant plus particulièrement à l'expression des intentions, au rythme et à l'enchaînement des répliques.
- Le jeu théâtral.

- L'explication linéaire.
- L'exposé sur une question transversale, sur la composition de la pièce, un ensemble de scènes, un acte, un personnage, une question de dramaturgie, de mise en scène...
- Le commentaire de texte.
- La dissertation sur l'œuvre et le parcours d'histoire littéraire associé.
- L'écrit d'appropriation (rédaction d'une note d'intention de mise en scène ; compte rendu d'une sortie au théâtre ; écriture d'invention ou d'intervention ; comparaison entre deux mises en scène d'une scène ou d'un acte, résumé d'un acte ; transposition narrative d'une scène, d'un acte, ou du dénouement ; comparaison entre deux pièces dont l'une est à la source de l'autre sur des sujets comme la construction de l'action, le système des personnages, la tonalité dominante, l'intention de sens...).

#### *Pistes de prolongements artistiques et culturels et de travail interdisciplinaire*

Le professeur peut, en fonction de l'œuvre et du parcours associé, mettre en relation la pièce étudiée avec des œuvres appartenant à d'autres arts pour mieux faire comprendre aux élèves les mutations esthétiques, leurs enjeux et leurs développements spécifiques selon les différentes formes artistiques. Il peut également, par l'étude des principaux éléments de la mise en scène (espace, lumière, musique, machines, costumes, jeu des acteurs, diction...), montrer par exemple comment l'interprétation de la pièce joue de la variation de ces éléments et combien elle en est tributaire, en liant ces analyses à l'histoire des autres arts du spectacle. Le professeur fait appel, dans la mesure du possible, aux liens avec les programmes d'histoire des arts, ceux des enseignements artistiques et ceux d'histoire, et peut prendre appui sur les ressources du patrimoine, utilement complétées par l'offre numérique éducative.

### ■ III - Remédiation, approfondissement, évaluation

Le travail en séquence est l'occasion de travaux approfondis et variés, qui doivent permettre une approche vivante des apprentissages, et le professeur vise, dans la conception de son projet et dans sa mise en œuvre pédagogique, à favoriser l'engagement des élèves dans leur travail. Une utilisation pertinente des outils numériques peut y contribuer, notamment pour ce qui est des écrits d'appropriation et du travail de la langue.

La diversification des exercices en fonction du niveau des élèves et leur adaptation aux difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer sont souhaitables pour permettre une individualisation du suivi de leurs progrès. Le travail avant et après le cours, qui doit être régulièrement demandé aux élèves de lycée, peut fournir l'occasion de cette individualisation, une fois identifiées les difficultés et les

perspectives de progrès à envisager. Il offre par ailleurs la possibilité d'automatiser certaines tâches d'entraînement auxquelles les élèves peuvent se consacrer en dehors de la classe. Les ressources numériques sont ici nombreuses (banques d'exercices, traitements de textes, présentations assistées par ordinateur, enregistrements vocaux et vidéo...), et peuvent ainsi servir des objectifs de remédiation et d'approfondissement.

Tout au long de l'année, les évaluations, conçues en fonction des objectifs et des acquis pour mesurer les progrès des élèves, sont programmées régulièrement en cours et en fin de séquence. Le professeur propose au moins huit évaluations sommatives par an, sous la forme des exercices suivants : commentaire de texte, dissertation ou contraction de texte suivie d'un essai.

### ■ I - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire écrite de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées

Durée : 4 heures

Coefficients :

- baccalauréat général : 5
- baccalauréat technologique : 5

Les épreuves anticipées de français portent sur le contenu du programme limitatif de la classe de première, renouvelé par quart tous les ans. Elles permettent de vérifier les **compétences acquises en français tout au long de la scolarité**. Elles évaluent les **compétences et connaissances** suivantes :

- maîtrise de la langue et de l'expression ;
- aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes ;
- aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur des lectures et une culture personnelles, pour traiter de manière argumentée d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme ;
- aptitude à résumer et à reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement ;
- aptitude à construire une réflexion argumentée en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.

Le sujet offre le choix entre deux types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme. Pour le baccalauréat général : un commentaire de texte ou une dissertation ; pour le baccalauréat technologique : un commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai.

**Le commentaire** porte sur un texte littéraire, appartenant à la période définie par l'un des parcours d'histoire littéraire associés aux œuvres dans le programme limitatif. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Pour le baccalauréat technologique, le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail. Cette production écrite est notée sur 20.

**La dissertation** consiste à conduire une réflexion personnelle et argumentée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours d'histoire littéraire associé figurant dans le programme limitatif. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle. Cette production écrite est notée sur 20.

Le commentaire et la dissertation portent sur deux objets d'étude différents.

**La contraction de texte suivie d'un essai** prend appui sur un ensemble de textes s'inscrivant dans le cadre de l'objet d'étude « La littérature d'idées du XVIe au XVIIIe siècle ». Ce corpus de textes porte sur un thème ou une question qui lui donne son unité.

L'un des textes, d'une longueur de mille mots environ, fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10%. Le candidat indique à la fin l'exercice le nombre de mots utilisés. Ce texte, traitant de la thématique ou de la question commune, relève d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées.

Les autres textes composant le corpus appartiennent à la période définie par le programme limitatif pour l'objet d'étude. Le sujet de l'essai porte sur le thème ou la question qui donne son unité au corpus. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa lecture des textes du corpus, sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelle.

Cette production écrite est notée sur 20 : la contraction sur 10 et l'essai sur 10.

## ■ II - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire orale de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées

Durée : 25 minutes

Préparation : 30 minutes

Coefficients :

- baccalauréat général : 5

- baccalauréat technologique : 5

### I - Finalités

L'examen permet d'apprécier la qualité de l'expression orale du candidat ainsi que sa capacité à développer un propos et à dialoguer avec l'examineur. Il évalue ses connaissances et son aptitude à les mobiliser dans les deux temps successifs de l'épreuve pour faire la preuve de ses compétences de lecture, d'analyse et d'interprétation des textes et des œuvres, mais aussi pour exprimer une sensibilité et une culture personnelles. L'épreuve laisse une large place aux propositions de l'élève, et évalue son aptitude à les présenter, à les justifier et à en expliquer la pertinence : elle vise ainsi à valoriser son investissement personnel dans sa formation et à mesurer sa capacité à mettre en relation la littérature avec les autres champs du savoir et les autres arts.

### II - Définition

#### *Le déroulement de l'épreuve*

L'examen oral se déroule en vingt-cinq minutes, en deux parties d'une douzaine de minutes chacune qui s'enchaînent et sont précédées d'un temps de préparation de 30 minutes. Le temps consacré à accueillir le candidat et à remplir la fiche d'évaluation, environ 5 minutes n'empiète donc ni sur le temps de préparation, sur la durée de l'épreuve elle-même. La première partie est notée sur 12 points, la seconde sur 8 points.

L'épreuve se fonde sur un dossier qui aura été remis à l'examineur.

#### *Conception du dossier*

A partir d'un descriptif remis par son enseignant et indiquant l'ensemble des travaux menés en classe dans l'année, l'élève constitue un dossier personnel rassemblant, pour chaque objet d'étude :

- Le descriptif, préparé par son professeur, de l'ensemble des activités menées en classe sur l'objet d'étude ;
- Les trois textes choisis par le candidat dans l'œuvre ou dans le parcours au programme pour la première partie de l'épreuve ;
- Un approfondissement documentaire choisi et/ou conçu par le candidat autour de l'objet d'étude
- La référence d'une lecture complémentaire d'œuvre intégrale menée à l'initiative de l'élève
- Le choix d'une œuvre artistique en lien avec l'œuvre et le parcours au programme
- Un écrit constituant un travail d'appropriation personnelle de l'œuvre et du parcours et ne relevant pas des exercices déjà proposés à l'épreuve écrite de français.

Ce dossier personnel fait l'objet d'une validation du professeur de l'année. Il peut éventuellement inclure des travaux menés en classe de seconde ou dans d'autres enseignements de la classe de première, en particulier dans les enseignements de langues et cultures de l'Antiquité, les enseignements artistiques, ceux d'histoire ou de langues vivantes étrangères, en lien avec les objets d'étude du programme de français.

### ***La première partie de l'épreuve : exposé sur un texte du descriptif***

Cette partie de l'épreuve se déroule en trois temps successifs (12 minutes- 12 points).

1. Le candidat propose une **lecture oralisée juste, pertinente et expressive** d'un texte d'une quarantaine de lignes au plus étudié en classe, après l'avoir situé brièvement dans l'œuvre ou le parcours associé. Cette partie est notée sur 2 points.
2. Le candidat propose une **explication linéaire** d'un passage d'une vingtaine de lignes au plus, sélectionné par l'examineur dans le texte, quand celui-ci excède cette longueur. Cette partie est notée sur 8 points.
3. Le candidat répond à la **question de grammaire** posée par l'examineur. Cette partie est notée sur 2 points. La question porte uniquement sur le texte : il peut s'agir d'analyser un plusieurs mots d'un point de vue morphologique (identification de formes verbales, par exemple), de procéder à l'analyse grammaticale d'un mot ou d'un groupe de mots (nature et fonction) ou encore à l'analyse logique d'une phrase ou d'une partie de phrase (identification d'une subordonnée, d'une relation entre propositions).

### ***La seconde partie de l'épreuve : présentation du dossier personnel et entretien avec l'examineur***

La seconde partie de l'épreuve consiste principalement en un entretien, au début duquel l'examineur invite l'élève à présenter son dossier. Sur cette base, il s'attache à conduire un dialogue permanent avec le candidat. Cette partie de l'épreuve se déroule en deux temps successifs : (12 minutes - 8 points)

1. Le candidat présente de manière synthétique son dossier et explique les grandes orientations du travail personnel dont il témoigne. Cette partie est notée sur 3 points.
2. Le candidat répond aux questions de l'examineur qui, prenant appui sur les éléments du dossier, portent sur l'œuvre et le parcours au programme. Cette partie est notée sur 5 points.

### ***Les objectifs de la seconde partie de l'épreuve***

L'examineur ne revient pas sur la première partie de l'épreuve. Après présentation de son dossier par le candidat, l'examineur l'interroge sur l'œuvre et le parcours au programme, en s'appuyant sur les rubriques du dossier. Les documents qui y sont réunis ne sont pas en eux-mêmes l'objet de l'évaluation. Celle-ci porte sur la présentation, l'analyse, l'explication et la justification qu'en fait l'élève.

- L'approfondissement documentaire autour de l'objet d'étude peut susciter des questions sur les connaissances construites mais aussi sur la démarche de recherche et de sélection du ou des document(s) choisi(s).
- La lecture complémentaire peut faire l'objet de questions sur les raisons du choix de l'élève et sur ce qu'il retient de sa lecture.
- L'œuvre artistique peut faire l'objet de questions d'analyse et de mise en relation avec l'œuvre littéraire au programme et le parcours chronologique au sein duquel elle s'inscrit.
- L'écrit d'appropriation personnelle portant sur l'œuvre ou sur le parcours associé doit pouvoir être expliqué et justifié par l'élève.

### ***La conduite de l'entretien***

A partir de la présentation que fait le candidat de son dossier personnel et en prenant appui sur les éléments qu'il contient, l'examineur cherche à évaluer un ensemble de connaissances et de compétences acquises dans le travail mené pendant l'année. Evitant les questions pointillistes, il conduit l'entretien de manière ouverte, en dialoguant avec le candidat qu'il amène à expliquer et à justifier des choix qui témoignent de son engagement dans sa formation.

## **III - Évaluation de l'épreuve orale**

Connaissances et compétences faisant l'objet de cette évaluation :

	Attendus	Expression et communication
--	----------	-----------------------------

<b>Lecture</b>	Lecture correcte et expressive d'un texte déjà connu	Capacité à faire entendre sa voix et à faire preuve dans sa lecture d'une intention de sens  Capacité à adresser sa lecture
<b>Explication</b>	Bonne compréhension littérale du texte  Analyse pertinente au service d'une interprétation  Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte  Références précises au texte étudié	Qualité de l'expression et niveau de langue orale  Qualités de communication, de précision et de clarté dans le propos
<b>Question de grammaire</b>	Mobilisation des savoirs linguistiques pertinents pour l'analyse de la forme ou de la phrase faisant l'objet de la question	
<b>Entretien</b>	Présentation synthétique et pertinente de son travail personnel  Réponses développées, argumentées et pertinentes aux questions de l'examinateur  Mobilisation des savoirs linguistiques et littéraires pertinents  Mobilisation pertinente des connaissances culturelles et artistiques en lien avec l'objet d'étude  Capacité à établir des liens entre la lecture littéraire et les autres champs du savoir, l'expérience du monde et la formation de soi	Capacité à rendre compte nettement des orientations de son travail  Capacité à expliquer et à justifier ses choix  Aptitude au dialogue  Qualité de l'expression et niveau de langue orale  Qualités d'analyse et d'argumentation, de communication et de persuasion

## IV - Documents

### *Les documents nécessaires*

Lors de l'épreuve, le candidat peut disposer d'une copie du descriptif strictement identique à celle reçue par son examinateur et du dossier personnel dont il a remis une copie conforme à l'examinateur. L'ajout de tout document complémentaire est interdit et seul le dossier dont dispose l'examinateur fait référence.

### *Le descriptif des lectures et activités*

Il est composé des éléments suivants :

- Une page de garde comportant les noms du candidat, de son établissement, de son professeur ainsi que son numéro de candidat
- Une synthèse pour chaque objet d'étude fournie par l'enseignant donnant la liste des travaux effectués sous sa supervision.

### ***Le dossier personnel de l'élève***

Il comporte, pour chaque objet d'étude :

- Un sommaire indiquant les choix opérés par l'élève
- Trois extraits, d'une quarantaine de lignes au plus, de l'œuvre ou du parcours associé
- La référence de l'œuvre complémentaire lue en lecture cursive
- Le ou les document(s) support(s) de l'approfondissement documentaire choisi
- Le ou les document(s) proposé(s) au titre de l'ouverture artistique et culturelle
- L'écrit d'appropriation retenu

### ***La fiche d'évaluation***

Les références de l'extrait à lire, du passage à étudier et de la question de grammaire posée sont indiquées par écrit au candidat sur une fiche qui lui est remise et qu'il signe avant de commencer sa préparation.

Après la prestation du candidat, l'examineur porte sur cette fiche pour chaque partie de l'épreuve ses appréciations ainsi que le nombre de points attribués à la première partie et à la seconde partie. Il signe la fiche complétée. Seule la note globale sur 20 est reportée sur le bordereau de notation.

### ■ III - Proposition de définition de l'épreuve obligatoire orale de contrôle, de français du baccalauréat général et de toutes les séries du baccalauréat technologique, à compter de la session 2020 des épreuves anticipées

Durée : 25 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Coefficients :

Coefficients :

- baccalauréat général : 5

- baccalauréat technologique : 5

Les candidats de terminale scolarisés en classe de première à partir de 2020-2021 et qui ont fait le choix de passer l'oral de contrôle de français au second groupe d'épreuves présentent à cette épreuve « le descriptif des lectures et activités » de la classe de première, signé par le professeur et le chef d'établissement. Ils sont interrogés sur l'un des textes de ce descriptif, choisi par l'examineur, selon les modalités de la définition de l'épreuve orale obligatoire.

Tous les candidats scolaires des établissements publics et privés sous contrat doivent présenter « le descriptif des lectures et activités » de leur classe de première. Dans le cas contraire, l'examineur le mentionne au procès-verbal et procède tout de même à l'interrogation à partir d'un texte de son choix pris dans le programme national de l'année de première du candidat. L'entretien avec le candidat porte sur le travail accompli et les lectures faites durant l'année de première.

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le « descriptif des lectures et activités » est alors constitué par le candidat lui-même en conformité avec les programmes de la classe de première.

## ■ IV - Proposition de descriptif

### Page de garde

Académie :

Etablissement :

Baccalauréat général/technologique :

Série éventuelle :

Classe :

**DESCRIPTIF DES ACTIVITES DE FRANCAIS MENEES PAR Mme/M. XXX  
POUR LA SESSION 20XX DU BACCALAUREAT**

Professeur de Lettres  
NOM & SIGNATURE

Proviseur  
NOM & SIGNATURE

## Fiche recto-verso à compléter pour chaque objet d'étude

OBJET D'ÉTUDE n° X :

Œuvre au programme :

Référence de l'édition choisie pour la classe :

### A) Liste des textes susceptibles d'être sélectionnés par les élèves

*Textes étudiés en classe extraits de l'œuvre au programme national*

- Extrait 1
- Extrait 2
- Extrait 3
- Extrait 4
- Etc.

*Textes extraits du parcours chronologique*

- Extrait 1
- Extrait 2
- Extrait 3
- Extrait 4
- Etc.

*Textes extraits du groupement de textes complémentaires*

- Extrait 1
- Extrait 2
- Extrait 3
- Extrait 4
- Etc.

### B) Lectures cursives proposées

- Œuvre 1

- Œuvre 2
- Œuvre 3
- Œuvre 4
- Etc.

### **C) Études d'ensemble menées en classe**

*Dans le cadre du cours de français*

- Étude 1
- Étude 2
- Étude 3
- Étude 4
- Etc.

*En partenariat et/ou en interdisciplinarité*

- Travail 1
- Travail 2
- Etc.

### **D) Prolongements artistiques et culturels**

*Prolongements artistiques et culturels traités en classe*

- Œuvre 1
- Œuvre 2
- Œuvre 3
- Œuvre 4
- Etc.

### **E) Ecrits d'appropriation proposés aux élèves**

- Ecrit d'appropriation 1

- Ecrit d'appropriation 2
- Etc.

## ■ V - Proposition de dossier personnel de l'élève

### Page de garde

Académie :

Etablissement :

Baccalauréat général/technologique :

Série éventuelle :

Classe :

Professeur :

**DOSSIER PERSONNEL DU CANDIDAT n°XXXXXXXXX  
POUR LES EPREUVES ANTICIPEES DE LA SESSION 20XX DU BACCALAUREAT**

Professeur de Lettres  
NOM & SIGNATURE

Proviseur  
NOM & SIGNATURE

**Sommaire à compléter avec les références bibliographiques des choix de textes et de documents**  
**et à paginer par l'élève**

<b>Objet d'étude n° 1</b>		
<b>Œuvre au programme</b>		
<b>Texte 1</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 2</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 3</b>		<b>p.</b>
<b>Lecture cursive</b>		<b>p.</b>
<b>Approfondissement documentaire</b>		<b>p.</b>
<b>Prolongement artistique et culturel</b>		<b>p.</b>
<b>Ecrit d'appropriation</b>		<b>p.</b>
<b>A titre facultatif : travail relevant d'un autre enseignement, en lien avec l'objet d'étude</b>		<b>p.</b>

<b>Objet d'étude n° 2</b>		
<b>Œuvre au programme</b>		
<b>Texte 4</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 5</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 6</b>		<b>p.</b>
<b>Lecture cursive</b>		<b>p.</b>
<b>Approfondissement documentaire</b>		<b>p.</b>
<b>Prolongement artistique et culturel</b>		<b>p.</b>
<b>Ecrit d'appropriation</b>		<b>p.</b>
<b>A titre facultatif : travail relevant d'un autre enseignement, en lien avec l'objet d'étude</b>		<b>p.</b>

<b>Objet d'étude n° 3</b>		
<b>Œuvre au programme</b>		
<b>Texte 7</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 8</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 9</b>		<b>p.</b>
<b>Lecture cursive</b>		<b>p.</b>
<b>Approfondissement documentaire</b>		<b>p.</b>
<b>Prolongement artistique et culturel</b>		<b>p.</b>
<b>Ecrit d'appropriation</b>		<b>p.</b>
<b>A titre facultatif : travail relevant d'un autre enseignement, en lien avec l'objet d'étude</b>		<b>p.</b>

<b>Objet d'étude n° 4</b>		
<b>Œuvre au programme</b>		
<b>Texte 10</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 11</b>		<b>p.</b>
<b>Texte 12</b>		<b>p.</b>
<b>Lecture cursive</b>		<b>p.</b>
<b>Approfondissement documentaire</b>		<b>p.</b>
<b>Prolongement artistique et culturel</b>		<b>p.</b>
<b>Ecrit d'appropriation</b>		<b>p.</b>
<b>A titre facultatif : travail relevant d'un autre enseignement, en lien avec l'objet d'étude</b>		<b>p.</b>

## ■ IV - Proposition de fiche d'évaluation pour les oraux des épreuves anticipées de français

<b>NOM DU CANDIDAT</b>
<b>PRENOM</b>
<b>CLASSE</b>
<b>PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE</b>
Références du texte à lire :
Passage à étudier en lecture linéaire : (Ligne ..... à ..... ; de «....» à « ..... »)
Question de grammaire :
<b>Signature du candidat</b>
Appréciation de l'examineur sur la première partie de l'épreuve :
<b>SECONDE PARTIE DE L'EPREUVE</b>
Appréciation de l'examineur sur la seconde partie de l'épreuve :
<b>TOTAL :</b>